



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue en présentiel, à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, dans le respect des règles mises en place par le gouvernement qui a décrété l'état d'urgence sanitaire (COVID-19), à 20 h 00, le 7 juillet 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
Richard Émond, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Yves Roy, directeur général et greffier

ÉTAIT ABSENTE : Marielle Émond, trésorière, (vacances)

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 20 h 06.

AVIS COVID-19

Bonsoir,
Comme vous êtes en mesure de le constater, ce mercredi 7 juillet 2021, votre Conseil municipal siège en la présence du public de Cap-Chat, dans le respect des mesures sanitaires édictées par la Santé publique afin de protéger les citoyennes et citoyens, ses élus, officiers municipaux et employés, donc l'ensemble de l'équipe municipale. Cette séance est filmée et télédiffusée.

Toutefois, il nous a été recommandé d'être plus prudent que moins devant une pandémie qui pourrait nous prendre par surprise avec ses variants. Justement, on en entendait parler hier.

Nous vous rappelons l'importance du vaccin, la 2^{ème} dose, prenez rendez-vous si votre groupe d'âge est admis, ou bien présentez-vous sans rendez-vous, lorsque le site de vaccination est ouvert à cet effet. De toute façon, ici en Gaspésie, si ce n'est pas déjà fait, vous recevrez un appel téléphonique personnalisé vous permettant de devancer votre rendez-vous.

Nous vous rappelons aussi qu'il n'y a pas de secret, il faut suivre les 4 règles de base :

- Se laver fréquemment les mains toute la journée, particulièrement si des objets ont été touchés ou partagés par d'autres personnes;
- Garder, en tout temps, une distance de 2 mètres avec toute personnes qui ne vit pas à la même adresse;
- Porter un masque, un couvre-visage, en tout temps, dans les endroits publics jusqu'à ce que la Santé publique vous en avise autrement;
- Rester chez soi : si des symptômes de COVID-19 sont apparents, consulter le site covid19.quebec.ca pour savoir si un test de la COVID-19 est nécessaire.

Les personnes souhaitant obtenir un test de dépistage doivent composer le 1 877 644 4545. « On ne lâche pas, éloigner la propagation de ce virus, ça dépend que de nous! ».

Merci!

RÉS.01.07.21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y apportant les modifications suivantes :

AJOUTER :

17. a) Demande au gouvernement pour mettre en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux.

18. b) Mot du maire.

RETIRER :

14. Autorisation de paiement – Achat d'une tondeuse autoportée pour le Service des travaux publics.

ADOPTÉE

RÉS.02.07.21

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que **M. LOUIS-SEIZE SERGERIE**, conseiller au siège no. 6, soit et est nommé **maire suppléant**, pour la période du **8 juillet au 7 novembre 2021**.

ADOPTÉE

RÉS.03.07.21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUIN 2021

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que **le PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 9 juin 2021** soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.04.07.21

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que les **comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques #7922 à #7955 ainsi que #32995 à #33056**, pour un montant total de **287 029.94 \$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MAI 2021

Madame Marielle Émond, trésorière, a préalablement déposé, à chacun des membres du Conseil municipal, l'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 mai 2021.

RÉS.05.07.21

LOCATION D'UN CHARGEUR SUR ROUES / BRANDT – 7 500. \$ + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture (#3700095 du 28-05-2021) de la compagnie Brandt**, au montant de **7 500. \$ + taxes**, concernant la location d'un chargeur sur roues, pour la période du **8 juin au 5 juillet 2021**; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.06.07.21

DÉROGATION MINEURE – MME DIANE LABBÉ

Suite au rapport daté du 1^{er} juin 2021 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Suite à l'avis publié le 2 juin 2021 sur le site Internet de la municipalité et le 9 juin 2021 dans le journal l'Avantage Gaspésien ;

En conséquence, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE une dérogation mineure** à l'immeuble situé au 311 Route de la Pointe-au-Goëmon à Cap-Chat, lot 42 2-2, du Rang UN, Canton Cap-Chat – zone Ea.20, afin de régulariser l'implantation d'une remise dérogatoire, à savoir :

- L'implantation de la remise est située à 0,44 m du coin nord-ouest et à 0,54 m du coin sud-ouest de la limite latérale ouest de son terrain ;
- Le Règlement de zonage 068-2006 prévoit que les avant-toits et tout excédent des bâtiments accessoires isolés doivent respecter une distance minimale de 0,60 m par rapport aux lignes arrière et latérales du terrain. Il y a donc dérogation de 0,16 du coin nord-ouest et de 0,06 m du coin sud-ouest.

ADOPTÉE

RÉS.07.07.21

DÉROGATION MINEURE – M. FRANÇOIS DOYON

Suite au rapport daté du 22 juin 2021 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Suite à l'avis publié le 22 juin 2021 sur le site Internet de la municipalité et le 30 juin 2021 dans le journal l'Avantage Gaspésien ;

En conséquence, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE une dérogation mineure** à l'immeuble situé au 134 rue Notre-Dame Est à Cap-Chat, lots P 57-9 et P 58 A-3, du Rang UN, Canton Cap-Chat (zone M.33), à savoir :

- **D'autoriser qu'un bâtiment complémentaire projeté, de type garage isolé résidentiel, d'environ 7,32 m x 8,53 m, possédant une hauteur totale approximative de 4,72 m au lieu du maximum permis de 4,5 m.**

ADOPTÉE

RÉS.08.07.21

ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 22.01.20 – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 297-2020 DÉCRÉTANT L'ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES NEUF ET UN EMPRUNT DE TROIS CENT MILLE DOLLARS (300 000. \$)

ATTENDU QU'à la séance extraordinaire tenue le 27 janvier 2020, le Conseil adoptait la résolution numéro 22.01.20 autorisant le dépôt du Projet de Règlement numéro 297-2020 décrétant l'achat d'un chargeur sur roues neuf et un emprunt de trois cent mille dollars (300 000. \$);

ATTENDU QUE par résolution adoptée en séance ordinaire le 07 avril 2021, le Conseil autorisait un appel d'offres public pour l'acquisition d'un chargeur sur roues;

ATTENDU QU'au terme de l'appel d'offres publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), **la Ville a adopté la résolution numéro 16.06.21 en séance ordinaire du 9 juin 2021, retenant la soumission déposée par Brandt Tractor Ltd, au prix de 227 624. \$ + taxes, et affecté la dépense au surplus accumulé;**

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la **résolution portant le numéro 22.01.20, adoptée en séance extraordinaire le 27 janvier 2020, soit et est annulée à toutes fins que de droit.**

ADOPTÉE

RÉS.09.07.21

EMBAUCHE DE DEUX ÉTUDIANTS – SAISON ESTIVALE 2021 / ± 7 500. \$ - BUDGET RÉG.

Monsieur Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6, déclare son intérêt et se retire de la salle le temps des délibérations et décision sur le sujet.

ATTENDU QU'à chaque année, en période estivale, la Ville de Cap-Chat offre l'occasion à des étudiants d'obtenir un travail rémunéré;

ATTENDU QU'à la suite de l'évaluation des dossiers reçus, le Conseil a retenu deux candidatures;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **EMBAUCHE** messieurs **Nicolas Chapman et Jacob Bélanger Sergerie**, tous deux étudiants, aux conditions suivantes :

- Durée de l'emploi étudiant : six (6) semaines;
- Début de l'emploi : 28 juin 2021;
- Fin de l'emploi : 6 août 2021;
- Nombre d'heures par semaine : 40;
- Salaire horaire : 13.50 \$;
- Horaire de travail : identique à celui des employés du Service des travaux publics.

Il est, de plus, résolu que la **dépense soit et est affectée au budget régulier.**

ADOPTÉE

RÉS.10.07.21

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (FAIR) – VOLET 4 – SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES MUNICIPALITÉS LOCALES (ANNULER LA RÉS.08.06.21)

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat dépose auprès de la MRC de La Haute-Gaspésie, une demande d'aide financière à même le FAIR-Volet 4 en vue de la réalisation de son projet « *ENTRETIEN ET MISE À NIVEAU DU MOBILIER ET DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX 2021* »;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du projet à être présenté à la MRC de La Haute-Gaspésie et en approuve le contenu pour une dépense totale de 41 428. \$, dont 20 000. \$ à recevoir sous forme de subvention non remboursable provenant du FAIR-Volet 4, et 21 428. \$ à même le surplus accumulé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

AUTORISE le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la MRC de La Haute-Gaspésie à même le FAIR-Volet 4, pour la réalisation du projet « *ENTRETIEN ET MISE À NIVEAU DU MOBILIER ET DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX 2021* », pour la somme de 41 428. \$;

AUTORISE monsieur Yves Roy, directeur général et greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Cap-Chat, le formulaire de demande d'aide financière décrivant le projet et ses coûts de réalisation;

ATTRIBUE au surplus accumulé la dépense assumée par la municipalité dans le cadre du projet, soit 21 428. \$;

ANNULE, à toutes fins que de droit, la résolution portant le numéro 08.06.21 adoptée en session ordinaire du Conseil, le 09 juin 2021.

ADOPTÉE

RÉS.11.07.21

CAMPING DE LA BAIE DES CAPUCINS – AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE / ÉLECTROPAGE S.C.C. – 7 578. \$ + TX – RÉSERVE EX-MUNICIPALITÉ DE CAPUCINS

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#34337 du 14-06-2021) de « **Électropage S.C.C.** », au montant de **7 578. \$ + taxes**, concernant les travaux électriques effectués au camping de la Baie des Capucins; cette dépense étant prélevée à même la **réserve de l'ex-municipalité de Capucins**.

ADOPTÉE

RÉS.12.07.21

CAMPING DE LA BAIE DES CAPUCINS – AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE / PLOMBERIE 132 INC. – 5 885.69 \$ + TX – RÉSERVE EX-MUNICIPALITÉ DE CAPUCINS & BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#302 022 du 24-06-2021) de « **Plomberie 132 Inc.** », au montant de **5 885.69 \$ + taxes**, relative aux travaux de plomberie effectués sur le site du camping et des chalets de la Baie des Capucins; cette dépense étant affectée à même la **réserve de l'ex-municipalité de Capucins et le solde au budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.13.07.21

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la **Ville de Cap-Chat** a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*:

- Permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur *la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la **Ville de Cap-Chat** désire participer à cet achat regroupé pour se procurer ***les bacs bruns roulants et/ou les mini-bacs de cuisine*** dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que :

- Le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- La **Ville de Cap-Chat** confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de ***bacs bruns roulants et/ou les mini-bacs de cuisine*** nécessaires aux activités de la municipalité pour l'année 2022;
- Pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la **Ville de Cap-Chat** s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la municipalité à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la municipalité. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;
- Si l'UMQ adjudge un contrat, la **Ville de Cap-Chat** s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- Si l'UMQ adjudge un contrat, la **Ville de Cap-Chat** s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2022, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;
- La **Ville de Cap-Chat** reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2%;
- Un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

RÉS.14.07.21

AUTORISATION DE PAIEMENT – ACHAT D'UN TRACTEUR À PELOUSE / LES ÉQUIPEMENTS CLARENCE LAPOINTE – 4 761.05 \$ + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu d'**AUTORISER le paiement** à « **Les Équipements Clarence Lapointe de Matane** », de la **facture numéro 191341**, datée du 28 juin 2021, au montant de **4 761.05. \$ + taxes**, concernant l'achat d'un tracteur à pelouse (RZTSX46 – numéro de série 11010H10178) et que le coût soit approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.15.07.21

ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE POUR LE SERVICE INCENDIE DE LA VILLE DE CAP-CHAT / VILLENEUVE FORD INC. – 31 500. \$ + TX – SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat est associée à l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) afin de dispenser sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie différents programmes de formation;

ATTENDU QUE le chef à la formation reconnu par ENPQ est à l'emploi de la Ville de Cap-Chat;

ATTENDU QUE pour les besoins du service, la Ville doit acquérir un véhicule adéquat;

ATTENDU QUE la Ville recherchait un véhicule utilitaire usagé;

ATTENDU QUE des trois entreprises sollicitées, seule Villeneuve Ford Inc. de Matane a proposé un véhicule conforme à la demande et un prix;

ATTENDU QUE la proposition de Villeneuve Ford Inc. de Matane rencontre les exigences de la Ville, s'agissant d'un véhicule usagé de marque KIA, modèle Sorento Ex, de l'année 2019, blanc, moteur V-6, 4 roues motrices, au prix de 31 500. \$ + taxes;

VU le Règlement numéro 286-2019 traitant de la gestion contractuelle de la Ville de Cap-Chat;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que :

- La Ville **RETIENNE l'offre de Villeneuve Ford Inc. et PROCÈDE à l'achat du véhicule proposé, soit un VUS de marque KIA, modèle Sorento Ex, de l'année 2019, blanc, moteur V-6, 4 roues motrices, au prix de 31 500. \$ + taxes;**
- Le directeur général et greffier soit et est autorisé à parfaire la transaction avec le vendeur et à signer tout document requis pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

RÉS.16.07.21

DEMANDE AU GOUVERNEMENT POUR METTRE EN PLACE DES MOYENS DISSUASIFS CONTRE L'INTIMIDATION ET LA DIFFAMATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

ATTENDU la conférence de presse tenue par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, la présidente de l'UMQ, Mme Suzanne Roy et le président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers, tenue le 22 avril 2021;

ATTENDU QUE lors de cette conférence de presse, Mmes Laforest et Roy et M. Demers ont invité les citoyennes et les citoyens à déposer leur candidature aux prochaines élections en assurant de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'un mandat stimulant;

ATTENDU QUE l'UMQ a adopté, le 4 décembre 2020, la déclaration d'engagement: La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie;

ATTENDU QUE l'UMQ invite toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat souhaite, par cette résolution, joindre le mouvement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne : *Toute personne a le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation;*

ATTENDU QUE le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés, dont ils sont titulaires, constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix;

ATTENDU QUE les attaques répétées contre les droits prévus à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne envers les gouvernements de proximité et ses élus municipaux sont un frein à l'implication citoyenne en politique;

ATTENDU QUE les réseaux sociaux sont des vecteurs facilitant la transmission rapide et étendue des propos contrevenant à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne;

ATTENDU QUE les élus de la Ville de Cap-Chat sont d'avis que l'intimidation, la violence verbale, la diffamation et tous gestes pouvant nuire à l'intégrité, l'honneur ou la réputation d'un élu, devraient être des gestes punissables par le gouvernement provincial à titre d'infraction pénale;

ATTENDU QUE le gouvernement a démontré qu'il pouvait agir rapidement en cas de crise et que la situation actuelle est très préoccupante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que :

-La Ville de Cap-Chat demande au gouvernement provincial que soit créée, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants;

-De transmettre la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la députée de Gaspé, Mme Mégane Perry-Melançon, à la présidente de l'Union des municipalités, Mme Suzanne Roy ainsi qu'au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER – RAPPORT DES VÉRIFICATEURS 2020

Conformément au dispositif de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, le maire, madame Marie Gratton, fait lecture à l'assemblée des « Faits saillants du rapport financier / vérificateurs externes de l'exercice financier 2020 » et dépose également ledit rapport.

MOT DU MAIRE

Madame le maire, Marie Gratton, aborde les sujets suivants, à savoir :

Toutes nos félicitations aux finissantes et finissants du secondaire, cohorte 2020-2021, de l'École de l'Escabelle de Cap-Chat.

Installation des bornes électriques sur la halte routière de Cap-Chat.

Rue des Fonds, travaux de voirie effectués sur le 2^{ième} tronçon (décohésionnement).

Nouvelles informations concernant l'échéance des travaux d'assainissement des eaux usées.

Stationnement de débordement pour les touristes à l'aréna et installation de panneaux de signalisation.

Le Marché public de Cap-Chat (ajout de journées supplémentaires).

Bonne et belle période de vacances énergiques. Beaucoup de prudence dans vos déplacements ainsi que sur les plans d'eau.

À bientôt!

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au Conseil par les personnes présentes dans la salle.

Étant donné le nombre restreint de participants à l'assemblée dû aux règles sanitaires édictées par la Santé publique, si vous avez des questions, nous vous invitons à vous rendre sur le site Internet de la ville, au www.ville.cap-chat.ca, complètement en haut à droite de la page d'accueil, vous verrez un lien inscrit « Nous joindre », vous pourrez alors transmettre vos questions. Nous ferons de notre mieux pour répondre dans un délai raisonnable.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 21 h 09 et il est proposé par **SIMON LANDRY** que la séance soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER